

## **COMMUNE DE SAINT PARES AUX TERTRES**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux Mil dix neuf

Le **MARDI 9 AVRIL à dix-huit heures trente**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Madame Colette ROTA, Maire.

**Etaient présents** : Joël FRANCOIS – Brigitte TOMALAK – Bernard MORVAN - Maryse PETIT - Louis BEVIER, Maire Adjoints, Alain POITTEVIN, Michel FLEURENCE - Claude BONBON - André MORET - Laurence BARTH - Mariette VIZCAINO - Didier REMY - Jean-Charles BAYOL - Sophie MARGERY - Corinne PETTON-MAURY - Damien COURTILLIER, conseillers municipaux.

**Absents excusés et représentés** :

Saliha RABHI par Joël FRANCOIS  
Nelli BALIKIAN par Colette ROTA

**Absente non représentée** : Françoise BLUM

Formant la majorité des membres en exercice.

**DATE DE CONVOCATION** : 2 AVRIL 2019

**DATE D'AFFICHAGE** : 2 AVRIL 2019

Additif à l'ordre du jour envoyé et affiché le 5 avril 2019

**Damien COURTILLIER a été désigné secrétaire de séance**

<b>Nombre d'élus : 20</b>
<b>Présents : 17 + 2 pouvoirs</b>

## LE CONSEIL MUNICIPAL

**APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 26 MARS 2019.

**PREND ACTE** des décisions prises par Madame le Maire en vertu de ses délégations conformément à l'article L 2122-22 du CGCT, Code Général des Collectivités Territoriales, concernant notamment les déclarations d'intention d'aliéner, les concessions délivrées dans le cimetière et les marchés à procédure adaptée réalisés depuis le dernier conseil municipal.

**VOTE** le compte de gestion de l'exercice 2018 établi par Madame le Trésorier de PONT SAINTE MARIE/SAINTE SAVINE qui laisse apparaître un résultat global de clôture de 2 178 975.95 €, soit un excédent d'investissement de 356 245.15 € et un excédent de fonctionnement de 1 822 730.80 €.

**CONSTATE** les identités de valeur entre le compte de gestion et le compte administratif et **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2018 établi par Madame le Maire qui laisse apparaître un résultat global de clôture de 2 178 975.95 €, soit un excédent d'investissement de 356 245.15 € et un excédent de fonctionnement de 1 822 730.80 €, qui se traduit par un excédent global de clôture de 1 524 275.95 € après prise en compte des RAR, dépenses de la section d'investissement de 654 700 €.

**DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2018 au BP 2019 comme suit :

- Excédent de fonctionnement reporté : 1 524 275.95 €
- Excédent d'investissement reporté : 356 245.15 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé : 298 454.85 €.

**VOTE** les taux d'imposition de l'année 2019 sans changement par rapport à l'année précédente soit :

- Taxe d'Habitation : 11.51 %
- Taxe Foncier Bâti : 20.15 %
- Taxe Foncier Non Bâti : 21.38 %.

**ADOpte** le Budget Primitif 2019 d'un montant global de 8 084 281 € : 4 405 881 € en section de fonctionnement et 3 678 400 € en section d'investissement.

**DECIDE** d'enfourer le réseau public de distribution d'électricité, de renforcer l'installation communale d'éclairage public et de réaliser les travaux sur les installations de communications électroniques rue Edme Denizot, section A, pour un montant évalué à 99 200 €.

**DECIDE** de renforcer l'installation communale d'éclairage public rue Edme Denizot, section B, évalué à 13 580 €.

Séance close à 20 heures 15.

LE MAIRE,

*Signé*

Colette ROTA.